LISTE AGIR POUR MAISONS-LAFFITTE

Restauration scolaire : nouveau mode de calcul au 1er janvier 2023

L'année 2023 apporte son lot de nouveautés et parmi elles, **une évolution du mode de calcul du tarif de la restauration scolaire**, adoptée le 12 décembre en Conseil municipal. Cette réforme entérine la fin du tarif unique et met en place une tarification progressive en fonction des revenus des familles.

La progressivité s'établit sur le taux d'effort des familles calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts du foyer fiscal.

La tarification prend en compte le coût de revient du repas (9,24 €) et l'étude des revenus des foyers à partir de l'avis d'imposition de l'année n-1.

La majorité des familles nous ont adressé leur avis d'imposition comme il leur avait été demandé en septembre, les autres sont invitées à le fournir au plus vite au service Scolaire car cet envoi est nécessaire pour bénéficier de la progressivité !

Le tarif de la restauration scolaire s'établit pour les Mansonniens entre 2 €, tarif minimum, et 8,04 €, tarif maximum selon les revenus de chaque famille. Les non Mansonniens paient, quant à eux, le tarif correspondant au coût de revient du repas.

Avec cette réforme, 49 % des Mansonniens vont payer en 2023 le repas de cantine entre 2 € et 4,90 €, ce qui correspond au schéma actuel. 22% d'entre eux bénéficieront du tarif minimum ; le CCAS pourra, le cas échéant, proposer son aide aux familles les plus en difficulté.

Prenant à sa charge près de la moitié du coût global, la Ville continue à maintenir son effort à l'égard des familles.

Cette réforme a fait l'objet d'échanges continus avec les parents d'élèves afin d'en expliquer les contours ; **un simulateur de tarif** est disponible sur le site internet de la Ville pour permettre à chaque famille d'évaluer le prix à régler pour le repas de son enfant. La réforme sera applicable au retour des vacances de Noël.

D'ici là, bonne année à tous !

Brigitte BOIRON,
Maire-adjointe déléguée au Scolaire, à l'Enfance et à la Restauration scolaire